

Auteur André Frédéric, PS
Département Ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques
Sous-département Fonction publique et Entreprises publiques
Titre SNCB. - Les problèmes de ponctualité du rail belge. - L'audit externe (QO 662).
Date de dépôt 19/11/2010
Langue F
Statut question Transmis au département

Question Le quotidien francophone Le Soir nous informait le 28 octobre 2010 d'un audit externe sur la ponctualité commandé par Infrabel et la SNCB. C'est évidemment une bonne nouvelle, tant les problèmes de ponctualité empoisonnent la vie des navetteurs. C'est également positif de savoir que le Groupe SNCB se donne les moyens d'agir concrètement en ce domaine. Les informations parues sont assez succinctes. La société de consultance Arthur D. Little a donc présenté un rapport intermédiaire aux deux sociétés qui se montrerait rassurant et présenterait une stratégie en matière de ponctualité; l'identification de points noirs sur le réseau ainsi que des propositions concrètes basées sur ce qui se fait sur d'autres réseaux ferroviaires. Cet audit montrerait que l'on peut améliorer la ponctualité sur le rail belge et que les retards ne sont pas une fatalité. 1. Pourriez-vous déjà nous en dire plus à ce sujet? 2. Quelles sont les conclusions provisoires et les propositions de cet audit? 3. Si cela n'est pas possible, ne pourrait-on organiser devant la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques une présentation complète de cet audit, lorsqu'il sera finalisé, par les auteurs eux-mêmes?